

Département de la Haute-Loire
Arrondissement D'YSSINGEAUX
Communauté de Communes LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »
REUNION DU 09/07/2024
DECISION N° 20240709_B_094

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL, Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Yves BOMPUIS, Christine BONNEFOY, Martine GINET
Étaient excusés représentés : Patrick Bruno MARCON : Pouvoir à M. RIVET, Nathalie JOLIVET : Pouvoir à M. VIAL

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique :
Objet : Acquisition parcelles M. Patrice BRUN sur la commune de Saint Just Malmont

Le Bureau,

N° 20240709_B_094

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

Par délibération du 23 janvier 2024, le conseil communautaire a décidé l'acquisition des parcelles suivantes :

Commune de Saint-Just-Malmont :
AC 12 – 19 451 M² - 0.20€/m²
AE 85 – 6549 m² - 0.20€/m²
Pour une contenance totale de 26 000 m².

Cette acquisition est prévue au prix de 5 200.00 € toutes indemnités comprises. Le prix fixé est inférieur au seuil de consultation du Domaine.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Le Président a été autorisé à signer le compromis de vente et l'acte de vente.

Dès lors il y a lieu d'autoriser le Président à authentifier l'acte administratif d'acquisition et désigner le représentant de la Communauté de Communes audit acte.

Aussi, le bureau communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à régulariser auprès de M. Patrice BRUN l'acte administratif d'acquisition des parcelles au prix de 5200.00 € et requérir la publication dudit acte au SPFE avec l'assistance du cabinet C-FONCIER.
- Désigne Monsieur Claude VIAL, Vice-Président, pour représenter la communauté de communes Loire Semène à l'acte

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 09 juillet 2024

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240709-20240709_B_094-AU
Reçu le 19/07/2024